



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N° 13

CIRCULAIRE TEXTILES NATURELS

Le 19 déc. 2018

2018 se termine par une signature et des engagements pour 2019

SIGNATURE D'UN ACCORD CPPNI.

Comme cela avait été évoqué lors de la dernière circulaire, le 13 décembre s'est tenue l'ultime réunion sur la négociation d'un accord portant à la création d'une Commission Paritaire Plénière Nationale d'Interprétation (CPPNI).

L'ensemble des organisations syndicales présentes FO, CFE-CGC, CFTC et CGT, ont approuvé l'accord par leur signature, considérant que même si l'intégralité de nos revendications n'a pas été prise en compte, nous avons néanmoins évité le pire en sauvegardant l'existant et en obtenant quelques avancées non négligeables.

Cet accord est disponible sur le site internet de la Fédéchimie.

- Alors que la Convention Collective ne prévoyait rien en la matière, nous avons réussi à maintenir les pratiques actuelles pour ce qui concerne la composition des délégations, à savoir que pourront participer aux réunions de Branche 3 représentants issus des entreprises du Textile Naturel et 1 représentant Fédéral soit 4 par délégation au total. Les modalités de déplacement, de prise en charge des jours d'absences et des remboursements de frais engagés ont également été revues pour que personne ne soit lésée.
- Nous avons obtenu également un budget de deux mille euros par an devant servir à la promotion du dialogue social dans la Branche, même si ce n'est pas parfait et complet, c'est tout de même un début et nous essayerons d'améliorer ce dispositif pour qu'il couvre également les jours d'absences dans le futur.
- Mise en place d'une base de données regroupant par thèmes tous les accords conclus dans la Branche, cette disposition va bien au-delà de la loi car elle couvre toutes les catégories d'accords et de plus il est prévu un observatoire qui doit faire une analyse des dispositions ainsi obtenues dans les entreprises pour les comparer à la Convention Collective. Cette base de données est alimentée aussi bien par les employeurs que par les syndicats, n'hésitez pas donc à nous faire remonter tous les accords signés à partir de maintenant pour que nous puissions les intégrer dans celle-ci.

.../...

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>

OUVERTURE ET FERMETURE DE NEGOCIATIONS SUR LES CONTRATS COURTS ET LES CDI DE MISSION.

Après une brève présentation de quelques éléments issus de statistiques sur le sujet, il est à noter que la Branche n'a pas recours à ce genre de dispositif et que comme nous le revendiquons, le CDI reste la norme.

Néanmoins la chambre patronale a proposé de mettre en place un dispositif de CDI de Mission pour les secteurs Informatiques et la Recherche qui peuvent selon eux rentrer dans les critères définis par ce dispositif.

Le syndicat Force Ouvrière s'est opposé à la mise en place de ce mode de travail, considérant que la précarité était déjà bien assez grande et que les employeurs avaient déjà bien assez de dispositifs à leurs dispositions. De plus la plupart des entreprises ont de plus en plus accès aux sous-traitants pour ce genre de missions ponctuelles, on le voit bien par les politiques de recentrage sur le cœur de métier qui font externaliser une grande partie des emplois occupés auparavant par des salariés en CDI.

Au final, ayant été suivie dans notre opposition par les syndicats présents, la chambre patronale a acté que la négociation sur le sujet n'était pas possible et a clos le sujet.

CALENDRIER 2019

Dans le respect de l'accord CPPNI, qui prévoit la mise en place d'un calendrier de négociations devant comporter 4 réunions en plus de celle consacrée aux NAO, les dates et les thèmes suivants ont été retenus :

- ☞ NAO le 21 mars 2019,
- ☞ Egalité H/F, observatoire de branche plus thème à définir suivant l'avancée des négociations, mise en place de l'agenda 2020,
- ☞ les 7 mars, 6 juin, 22 octobre et 10 décembre 2019.

RATTACHEMENT A LA FUTURE CREATION D'UN OPCO

Notre déclaration de septembre dernier pour demander le rattachement à l'OPCO DÉFI + déjà créée était restée sans réponse. Et alors que se négocie un OPCO Industriel (RECI), et que les positions ont évolué au sein cette instance, nous avons demandé lors de la réunion du 13 décembre à la chambre patronale de nous donner sa position claire sur le sujet. Celle-ci nous a indiqué que l'opérateur final leur importait peu pourvu que l'ensemble de la filière TMC soit préservée. Ceci pourrait donc impliquer que sous prétexte de rester avec des branches comme la Blanchisserie ou le luxe, nous serions contraints de rejoindre l'OPCO Inter-Filières dit WELCOME, qui à ce jour n'existe pas encore alors que nous avons une place réservée dans l'OPCO RECI et une SPP assurée pour notre Filière.

Dans un second temps au cours d'une réunion SPP TMC, nous avons appris que la Filière Textile se détachait des Filières TMC pour rejoindre l'OPCO RECI contre l'avis des autres Branches et pour les mêmes raisons pratiques et consensuelles que celles que nous évoquions dans notre déclaration du 20 septembre 2018. L'avenir nous dira si nous avons eu raison de croire que notre place était plutôt dans cet OPCO.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>